

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :
le lundi 10 février 2025 à 18 heures précises.

A Servoz, le 3 février 2025.



Monsieur le Maire,

Nicolas Evrard
Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- **Etat civil**
- **Urbanisme – affaires foncières : Autorisations d’urbanisme**
 - ◆ Autorisations d’urbanisme
 - ◆ Travaux d’aménagement des abords et de la place de l’église Saint-Loup – autorisation d’urbanisme
- **Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal**
- **Affaires administratives :**
 - ◆ Accueil de loisirs sans hébergement : approbation de la convention d’objectifs et de financement avec la Caisse d’Allocations Familiales de la Haute-Savoie
- **Affaires financières :**
 - ◆ Présentation des budgets analytiques pour l’exercice 2024
 - ◆ Autorisation pour l’engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2025 pour le Budget Général
 - ◆ Cession d’une remorque
- **Voirie :**
 - ◆ Maintenance de l’éclairage public – transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » au Syane pour les investissements et la maintenance/exploitation
- **Marchés publics :**
 - ◆ Projet d’aménagement des abords et de la place de l’église Saint-Loup : choix des entreprises pour les travaux
 - ◆ Projet de végétalisation des cours de l’école – lancement de la consultation pour la maîtrise d’œuvre
 - ◆ Schéma directeur des eaux pluviales – lancement de la consultation des bureaux d’études
- **Questions et informations diverses**